Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_185_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-185-2026

Objet : Commission locale de l'eau su SAGE d'ATG pays de Guingamp - Désignation d'un délégué

L'an 2026 le 09 juillet à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Victor BONNOT.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Laurence ANDRE, Loïc BARBOT, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Violaine CATHELIER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Laurent GUEGAN, Karine GUGUEN, Hervé GUIHARD, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Catherine PERICHON, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Robert ROLANDO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, David TOLLEMER, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Hugues LESAGE pouvoir à Vincent ALLENO, Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Adil BOUKLATA pouvoir à Boris GUILLOU, Patricia BRIAND-FALLER pouvoir à Robert ROLANDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Nicole OGER pouvoir à Isabelle LE GALL, Stéphane OLLIVIER pouvoir à Christian JOLLY, Marie PASCO pouvoir à Karine GUGUEN, Marc PICQUETTE pouvoir à Jean Charles MINIER, Pascal PRIDO pouvoir à Joël LE BORGNE,

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de présents : 59
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_185_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 09 juillet 2026

Délibération DB-185-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Commission locale de l'eau su SAGE d'ATG pays de Guingamp - Désignation d'un délégué

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Locale de l'Eau est désormais un organe de concertation incontournable à la fois dans son rôle d'élaboration et de suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), mais aussi et surtout au regard des problématiques actuelles dans le domaine de l'eau.

L'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que *le conseil municipal* (et par transposition, le conseil d'agglomération) *procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.*

Les statuts de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Pays de Guingamp précisent que Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose d'un représentant.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260709-DB_185_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

DESIGNE les représentants de Saint-Brieuc Armor Agglomération suivants au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de ATG Pays de Guingamp :

TITULAIRE
Arnaud LE BRETON

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 59	Pouvoirs : 12	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 09 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Victor BONNOT

Président,

Stéphane BRIEND